

Comité de Programmation Leader

Mardi 22 mars 2016 à Lazer

Compte-Rendu

Etaient présents :

Membres du comité de programmation

Sphère publique

BRIOLLE Jean-Pierre, Communauté de Communes du Haut Buëch, titulaire ;
BRISSON Pierre, Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Région, titulaire ;
LAGIER Bruno, Communauté de Communes Ribiers Val de Meouge, titulaire ;
MARTINEZ Henriette, Communauté de Communes du Laragnais, titulaire ;
PIZZABALLA Jean-François, Communauté de Communes la Motte Turriers, suppléant ;
ROLLAND Michel, Communauté de Communes du Serrois, titulaire ;
SCHULLER Jean, Communauté Interdépartementale des Baronnies, titulaire.

Sphère privée

EXPERT Anne, titulaire « Profession libérale » ;
GAST Jean Claude, titulaire « Culture » ;
GODART Christian, titulaire « Environnement » ;
LECOQ Anicq, titulaire « Conseil Développement » ;
LE MAT Cédric, suppléant « Artisanat » ;
LHEUREUX Thierry, titulaire « Services » ;
PUHELLE Marie-Odile, titulaire « Entreprenariat » ;
SARLIN Michel, suppléant « Environnement » ;
SCARAFAGIO Amélie, titulaire « Associatif » ;
SIALELLI Renée, titulaire « Formation » ;
VO-DINH Didier, titulaire « Artisanat ».

Autres personnes présentes

DE CHILLY Diane, Chef de projet Leader, Pays Sisteronais-Buëch ;
ELAPHOS Thibaut, Gestionnaire Leader, Pays Sisteronais-Buëch ;
MANUEL Karine, Directrice, Pays Sisteronais-Buëch ;
NOGUER Joëlle, Directrice Administrative et Financière, PNR des Baronnies Provençales ;
POMMIER Marianne, Chef de projet territorial, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Etaient excusés :

BRUN Christian ; CORREARD Jean-Louis ; LAUGIER Nicolas ; LINARES Marc ; LAFOND David ; MASSOT Patrick ; NICOLAS-CHARVET Ghislaine ; PELOUX Nicole ; TEMPLIER Jean-Pierre ; TRUC Dominique ; VANOORENBERGHE Danielle.

Ordre du jour

1. Diffusion du « guide du membre de comité de programmation »
2. Point général sur le dispositif Leader :
3. Présentation des supports d'information et échanges sur le plan de communication
4. Echanges sur le rôle, le fonctionnement et la composition des Fabriques Territoriales
5. Autres points divers

Le comité de programmation du 22 mars 2016 était le dernier comité de programmation préparatoire avant la mise en œuvre effective du dispositif Leader.

1. Diffusion d'un guide pour les membres du comité de programmation

Un « guide du membre de comité de programmation » est remis à chaque membre. L'idée de ce guide est d'avoir un ensemble de documents ressources sur Leader. Au fur et à mesure des projets, les membres pourront y ajouter les fiches projets, les grilles de questions, etc. Pour le moment, le guide comporte :

- des éléments généraux sur Leader et sur la stratégie du Sisteronais-Buëch,
- des éléments sur l'enveloppe financière,
- le rappel du parcours du porteur de projet
- le règlement intérieur du GAL
- les fiches-actions « simplifiées »,
- deux annexes : glossaires et « acteurs » de Leader

2. Point sur la mise en œuvre de Leader

Le GAL a reçu un avis positif de l'ASP (Agence de Services et de Paiements) sur la contrôlabilité de ses fiches actions : c'était une condition pour pouvoir avancer dans le processus de conventionnement.

Quelques modifications doivent encore être apportées aux annexes de la convention ; une fois ces annexes envoyées et vérifiées par la Région et l'Agence de Services et Paiements, le GAL pourra lancer l'appel à proposition : document qui « officialise l'ouverture du dispositif Leader » et indique les dates limites de dépôts de dossier pour l'année en cours.

Au vu des derniers échanges avec les services de la Région, le GAL imagine pouvoir lancer le programme Leader fin avril / début mai.

QUESTION SUR LA SELECTION DES DOSSIERS

En janvier, le Comité de Programmation a validé le processus de sélection des projets (deux étapes : une étape d'opportunité et une étape de sélection), ainsi qu'une grille de sélection. Il se pose la question du « filtre » réalisé par l'équipe technique du GAL avant la présentation des projets pour opportunité.

En effet, la Région PACA demande aux GALs de ne pas faire la vérification fine des critères d'éligibilité avant la présentation des projets au Comité de Programmation pour permettre au Comité de Programmation de débattre sur l'opportunité des projets pour le territoire. Le GAL propose cependant de réaliser un premier filtre pour présenter au Comité de Programmation, des projets qui sont « manifestement recevables », c'est à dire : entrant dans la stratégie, sur le territoire du Pays et entrant dans l'enveloppe Leader.

REMARQUES DES PARTICIPANTS

- 📍 Le Comité de Programmation souhaite qu'un premier filtre soit réalisé par l'équipe technique pour les projets qui sont très clairement « hors programme ».
- 📍 Le GAL a un rôle à jouer pour faciliter la mise en réseau. Ainsi, il reçoit et oriente des porteurs projets, y compris pour des opérations qui ne rentreront peut-être pas dans Leader mais seraient néanmoins intéressants pour le territoire. Il ne faut pas « perdre » des projets car ils ne rentrent pas dans le dispositif Leader.
- 📍 Si le projet semble utile au territoire et aux habitants, s'il entre dans la stratégie de développement du Pays, et qu'il est potentiellement éligible, il doit être présenté au Comité de Programmation qui pourra ensuite capter les dynamiques et faciliter la mise en réseau.
- 📍 Le GAL doit pouvoir accompagner le porteur de l'idée au projet.

3. Echanges sur les supports de communication et d'information

PRESENTATION DES OUTILS ET SUPPORTS D'INFORMATION

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme, il est prévu :

- > Une plaquette généraliste de présentation, qui présente les éléments essentiels de compréhension de Leader. Ce document doit pouvoir être diffusé largement sur le territoire, via les acteurs-relais (communautés de communes, mairies, chambres consulaires, etc.) mais également via les membres du Comité de Programmation. La proposition de plaquette est diffusée aux membres du Comité de Programmation.
- > Un guide du porteur, dont le contenu a été réalisé avec l'ensemble des GALs de la Région. Ce document comprend l'ensemble des éléments indispensables pour présenter puis monter son projet. Il permettra au porteur de projet de faciliter ses démarches.
- > La refonte du site Internet du Pays Sisteronais-Buëch, avec une page dédiée au dispositif qui permettra à la fois de diffuser de l'information, de présenter et valoriser les projets, mettre en ligne, via un accès spécifique, les documents nécessaires aux porteurs de projets, etc.
- > La création d'une page Facebook pour le Pays Sisteronais-Buëch, permettant de diffuser de l'information, de manière rapide et réactive, auprès des réseaux du Pays.

PRESENTATION DE LA DEMARCHE DE COMMUNICATION

Afin de toucher les différents acteurs du territoire, plusieurs temps de rencontre seront à mettre en place :

- > Des temps de réunions auprès de partenaires ciblés, qui ont, dans leurs réseaux, des porteurs de projet potentiels (structures de l'accompagnement à la création, chambres consulaires, regroupement d'acteurs économiques, etc.)
- > Des temps de présentation lors d'évènements sur le territoire : stands sur foires ou sur marchés. L'idée est de pouvoir s'appuyer sur les grands rendez-vous du territoire pour aller à la rencontre des acteurs économiques et bénéficiaires potentiels.
- > Le relais par les médias : via une conférence de presse de lancement du programme, puis des communiqués réguliers.
- > Il est également proposé l'organisation d'un temps fort sur le territoire.

REMARQUES DES PARTICIPANTS

- 📍 C'est important de pouvoir s'appuyer sur l'existant pour avoir un stand, une présence : foire expo de Sisteron, foire de Laragne, marché des fruits anciens d'Orpierre, printemps des initiatives, etc.
- 📍 Il serait bien d'avoir des témoignages de porteurs de projets qui ont déjà bénéficié du programme Leader pour partager leurs expériences (rencontre de porteurs, diffusion de vidéos, etc.)
- 📍 Proposition d'avoir des encarts dans la presse locale avec les éléments contenus sur la brochure : ce qu'est Leader, ce que cela permet et les contacts de l'équipe du GAL.
- 📍 Possibilité de faire passer l'information dans les journaux consulaires également et la presse spécialisée.

4. Echanges sur les Fabriques Territoriales

Lors de l'élaboration de la candidature et suite à l'évaluation du précédent programme Leader, il a été proposé la création de Fabriques Territoriales. Il avait été alors imaginé d'avoir des Fabriques qui aient un rôle d'animation du dispositif Leader sur le territoire : elles s'approprient un axe d'intervention du Leader (= 1 fiche action), et s'entourent de partenaires, personnes ou structures ressources pour **pouvoir impulser des projets, aller chercher des porteurs, accompagner les projets émergents sur le territoire**, etc. Elles sont également « lanceurs d'alerte » au sein du comité de programmation s'il y a peu de projets.

La proposition qui avait été formulée alors était d'avoir, à minima, pour chaque Fabrique, 2 membres du comité de programmation (1 de la sphère privée et 1 de la sphère publique) et un membre du comité technique.

Il avait été recommandé d'avoir de la souplesse dans leur fonctionnement.

REMARQUES DES PARTICIPANTS

- Proposition de ne pas insituter de Fabrique permanente (difficile de s'engager sur la durée du programme) mais plutôt d'avoir des rencontres au besoin, permettant de réaliser des analyses prospectives sur un axe spécifique du programme.
- Les Fabriques seraient alors composées des personnes volontaires du Comité de Programmation, mais également d'autres personnes ressources du territoire qui pourraient accompagner les membres dans leurs travaux. Les Fabriques seront à géométrie variable, l'idée étant de garder de la souplesse dans leur forme et leur fonctionnement.
- Les travaux des Fabriques seraient soumis au Comité de Programmation et permettraient ainsi de susciter des débats d'idées, d'alimenter la réflexion du comité de programmation et de trouver les modalités permettant d'aller chercher des projets.
- Proposition de commencer avec l'organisation d'une Fabrique sur le thème de la première fiche-action (étude marketing territorial sur le Sisteronais-Buëch, base de la stratégie de développement du Pays).
- Le fait d'avoir « sorti » les Fabriques du circuit d'instruction des dossiers pour les positionner sur un rôle d'animation du dispositif sur le fond, permet d'avoir une grande souplesse dans leur organisation et leur fonctionnement.
- La Région rappelle que l'idée de ces Fabriques était une spécificité intéressante de la candidature du Sisteronais-Buëch car elle permettait d'avoir une autre approche de la stratégie et une implication différente des membres du Comité de Programmation.

Suite à ces échanges, le GAL propose de construire une première proposition pour la mise en place d'une Fabrique autour du premier axe d'intervention : l'élaboration d'une étude marketing à l'échelle du Pays (quels sont nos atouts de développement ? comment les faire connaître ? quelles stratégie d'accueil mettre en place ?)

5. Points divers

Point sur le remboursement des frais de déplacement. Le barème a été voté lors du dernier CA du Pays. Chaque membre de la sphère privée devra remplir une feuille lors de chaque comité de programmation, mais les remboursements se feront de manière semestrielle.

Point sur l'évaluation régionale. Le Réseau Rural Régional (dispositif européen financé par le FEADER qui s'organise dans chaque région française et anime notamment un espace d'échanges entre GAL) lance une évaluation régionale pour définir un cadre commun et des indicateurs qui permettront aux GAL d'élaborer leurs propres évaluations. Un prestataire a été choisi par la Région pour animer cette mission, ils vont organiser des ateliers avec les équipes techniques des GAL les mardis 19 avril et 10 mai 2016, ainsi qu'à l'automne 2016.

Il faudrait qu'il y ait un membre du comité de programmation qui participe à ces ateliers (une personne intéressée par l'évaluation et en mesure de faire le lien avec le comité de programmation).

Bruno Lagier et Michel Sarlin pourraient participer à ces ateliers.

Rappel de l'importance de confirmer sa présence aux réunions auprès du GAL : une fois la convention de mise en œuvre de Leader signée, il faudra s'assurer, pour tout le processus de sélection d'avoir le double quorum. Si les membres ne confirment pas leur présence, l'équipe du GAL devra appeler chaque membre avant les réunions.

REMARQUES ET QUESTIONS DES PARTICIPANTS

📍 Souhait d'avoir un « pense-bête » des projets inéligibles afin d'éviter les effets de frustrations auprès des éventuels porteurs rencontrés.

📍 Est-il possible de réaliser des projets entre plusieurs GAL ?

📍 La coopération est un axe majeur du dispositif Leader. Il faut que le projet entre dans la stratégie des deux GALs et qu'il soit porté par au moins deux partenaires. Pour être éligible, le projet doit donner lieu à des actions.

La coopération peut se faire au niveau national ou international.

📍 Que faut-il dire aux porteurs de projets que l'on rencontre sur la durée et la complexité des dossiers Leaders ?

📍 Entre le moment où le porteur va déposer une fiche-projet et celui où il aura l'assurance de l'obtention des subventions, il faut compter entre 6 et 9 mois. Concernant la complexité, l'équipe technique du GAL accompagne les porteurs dans l'ensemble de leurs démarches et développe des outils pour les porteurs (guide du porteur, documents types, etc.)

La date du prochain comité de Programmation sera fixée quand le GAL en saura plus sur le lancement du programme (l'objectif est de pouvoir recevoir des premiers porteurs de projets lors du prochain Comité de Programmation).

D'ici là, l'équipe technique du GAL se tient à disposition des membres du comité de programmation s'ils ont besoin de renseignements sur la stratégie, les fiches actions, les modalités de sélection des projets, etc.

POINT SUR LES COFINANCEURS

Suite au comité de programmation et à la demande du Président du GAL, l'équipe technique a réuni les financeurs publics œuvrant sur le territoire du Sisteronais-Buëch afin de connaître leur positionnement sur le cofinancement des projets Leader (**les fonds européens ne peuvent être mobilisés que s'il y a des contreparties nationales : s'il n'y a pas de cofinancements publics nationaux, les fonds européens sont perdus.**)

- La Région votera une enveloppe pour l'ensemble des GAL (et pas une enveloppe spécifique par GAL) et ne cofinancera pas l'ensemble des projets : la part régionale sera ajustée en fonction de la mobilisation des partenaires sur le territoire.
- Le Conseil Départemental des Hautes-Alpes était absent.
- Le Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence fonctionnera comme sur la précédente génération de programme : une enveloppe globale est votée à l'échelle du Département, et les services analyseront l'ensemble des dossiers pour cofinancer les projets en adéquation avec la politique départementale.
- L'Etat était également présent via la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence, qui a indiqué pouvoir mobiliser certains fonds sur des projets Leader (CPER, DETR, etc.)

